

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR UNE ETUDE SUR LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'ARIEGE		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7</i>	<i>Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0</i>	2-2

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Xavier FAURE à Eric PUJADE - Michelle BARDOU à Pauline QUINTANILHA - Fabrice BOCAHUT à Jean-Christophe CID - Martine-GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT - Véronique PORTET à Michel RAULET - Carine MENDEZ à Françoise PANCALDI - André TRIGANO à Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Le SMDEA propose de mener une étude afin d'assurer les besoins de la population du territoire de la vallée de l'Ariège pour la production en eau potable, y compris en cas d'indisponibilité des ressources principales (rivière Ariège).

Le périmètre de l'étude est celui du SMDEA et en particulier le secteur d'alimentation de l'usine de production d'eau potable de La Tour du Crieu, et des communes de Pamiers et de Varilhès.

Le SMDEA propose de prendre en charge la Maîtrise d'Ouvrage déléguée par voie de convention avec les communes de Varilhes et de Pamiers.

La convention de délégation accompagnée de sa note ressource, décrit les modalités de mise en œuvre de cette délégation et la conduite de l'étude.

- **PHASE 1 : Collecte et analyse de l'existant :**
 - Collecte, analyse et synthèse des études existantes ;
 - Diagnostic des ressources existantes (actives ou abandonnées) : qualité, quantité ;
 - Bilan des interconnexions existantes, achats / ventes ;
 - Bilan des besoins / ressources en situation actuelle et future.
- **PHASE 2 : Recherche de ressources complémentaires :**
Définition de sites potentiels pour l'implantation de nouveaux forages, étude d'interconnexion ;
- **PHASE 3 : Investigations complémentaires** sur les ressources potentielles :
Forage exploratoire...
Cette phase demeure optionnelle selon les préconisations du bureau d'étude.
- **PHASE 4 : Proposition de scénarios** pour le secours du périmètre d'étude et programmes de travaux associés.

Les 4 phases d'étude présentées ci-dessus seront soumises à mise en concurrence lors du lancement de l'opération. Les phases 3 et 4 ne seront engagées que si elles sont jugées nécessaires au regard des résultats des deux premières phases.

Les parties s'engagent à collaborer et partager toutes les données déjà collectées lors de précédentes études.

L'enveloppe financière prévisionnelle des études est estimée à 39 150 €HT pour les phases 1 et 2. La charge financière sera répartie sur les trois collectivités au prorata du nombre d'habitants concernés.

Le SMDEA sollicitera les partenaires institutionnels afin d'obtenir des financements. Les modalités de financement seront alors établies et rediscutées par avenant après le choix d'un bureau d'étude.

La convention prendra fin après achèvement des prestations demandées et indemnisation du cabinet d'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour une étude sur la sécurisation de la ressource en eau sur le territoire de la vallée de l'Ariège définissant les modalités administratives et financières avec le SMDEA,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve et valide les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour une étude sur la sécurisation de la ressource en eau sur le territoire de la vallée de l'Ariège avec le SMDEA.

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 21 septembre 2022.

Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 29 septembre 2022
après transmission en Préfecture le 29 septembre 2022
après publication le 05 octobre 2022
ou après notification le

ETUDE POUR LA RATIONALISATION ET LA SECURISATION DES RESSOURCES UTILISEES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 REÇU LE
29 SEP. 2022
 SOUS-PREFECTURE DE PAMIER

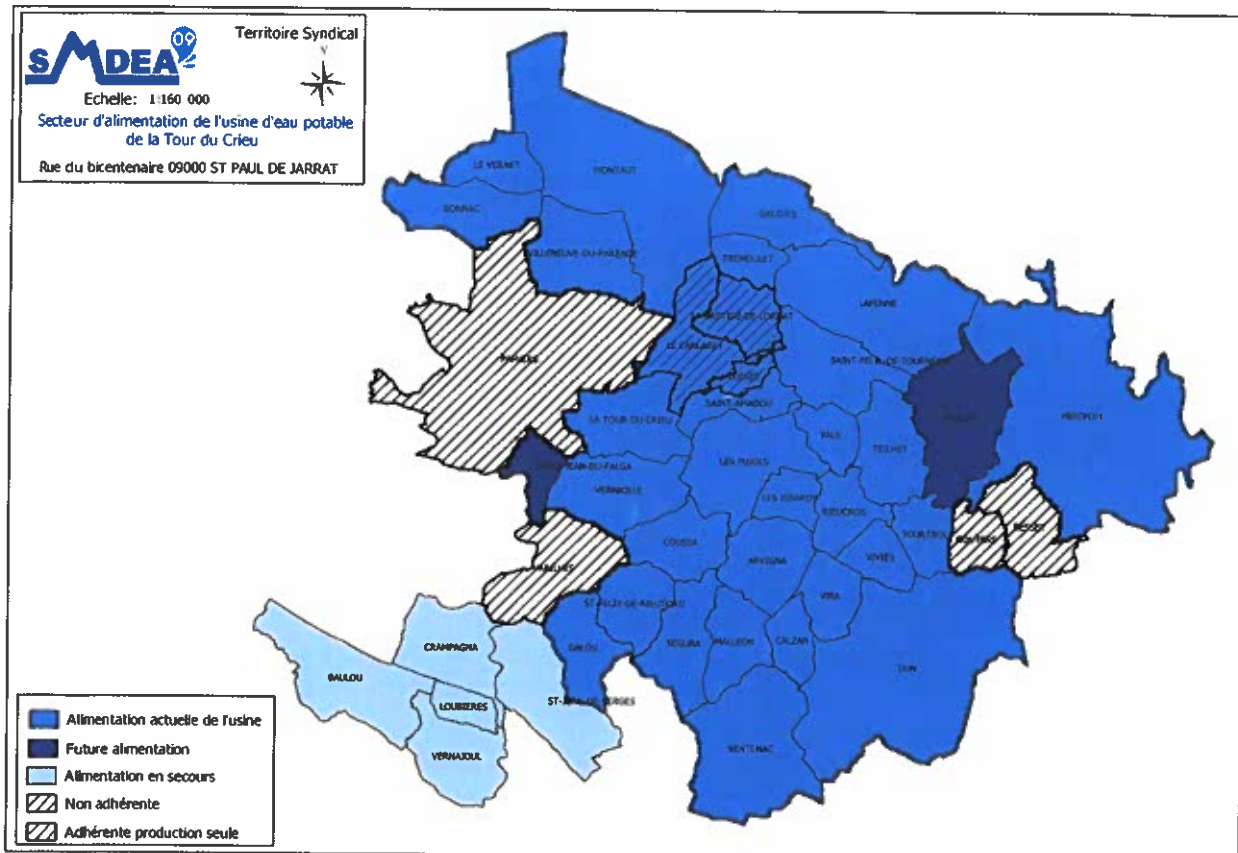
CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'étude envisagée doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Etudier les opportunités de rationalisation des systèmes de production d'eau potable afin de limiter les coûts d'investissements et d'exploitation ;
- Rechercher une ou plusieurs ressources afin d'assurer les besoins pour la production en eau potable du secteur d'étude en cas d'indisponibilité de la (des) ressource(s) principale(s).

PERIMETRE DE L'ÉTUDE

- Secteur d'alimentation de l'usine de production d'eau potable de Pamiers
- Secteur d'alimentation de l'usine de production d'eau potable de La Tour du Crieu
- Secteur d'alimentation en eau potable des puits de Varilhes



PROPOSITION D'ÉTUDE

• PHASE 1 : phase préalable de synthèse des données

- Collecte, analyse et synthèse des études existantes ;
 - o Analyse des résultats du schéma directeur (besoin en eau, structure et fonctionnement du réseau, capacité de stockage, problématique de besoins, interconnexion, orientations du schéma)
 - o Collecte de l'ensemble des données concernant les ressources actuelles (AP, capacité maximale/besoins, positionnement par rapport à la structure du réseau)
 - o Synthèse des données du BRGM (et autres bureaux d'études) sur les recherches en eau sur le territoire (PAMIERS, alluvions de l'Ariège)
 - o Carte des potentialités hydrogéologiques des formations géologiques (alluvions...)
 - o Carte des potentialités hydrologiques des principaux cours d'eau
 - o Ressources de proximité et limites (forage de Foix, prises d'eau...)
- Diagnostic des ressources existantes (actives ou abandonnées) : qualité, quantité ;
 - o Inventaire des ressources existantes ou abandonnées
 - o Potentialités quantitatives et limites
 - o Qualité de l'eau et limite
 - o Autres contraintes (réglementaires, foncières, écologiques...)
- Bilan des interconnexions existantes, achats/ventes ;
 - o Synthèse des interconnexions issues du schéma directeur
 - o Limites des interconnexions (temps de séjour, contraintes sanitaires, limites du réseau...)
- Bilan besoins/ressources en situations actuelle et future
 - o Bilan besoins/ressource issus du schéma directeur

• PHASE 2 : Recherche de ressources complémentaires : définition de sites potentiels pour l'implantation de nouveaux forages, étude d'interconnexion ;

- Sélection de 10 sites potentiels et hydrogéologiquement intéressants
- Définition des contraintes inhérentes à chaque site et hiérarchisation
- Visites de sites (10)
- Définition des études complémentaires à mener (géomètre, inventaire écologique, géophysique, recherche foncière)

• PHASE 3 : En option et selon les préconisations du bureau d'études : investigations complémentaires sur ressources potentielles, forage exploratoire, ... ;

Sur la base des sites sélectionnés et des données existantes sur le secteur, il s'agira d'apprécier la nécessité de recourir à des études complémentaires destinées à préciser le contenu du projet. La nécessité de ces études dépendra des données existantes et de l'état d'avancement de la réflexion du maître d'ouvrage sur le projet.

- Réflexion sur la solution technique à envisager pour remplir les objectifs demandés ;
- Proposition de solutions et identification des investigations complémentaires à envisager ;
- Rédaction des CCTP liés à la réalisation des investigations complémentaires.
- Prix sur la base de l'étude de 4 sites avec 12 CCTP (4 CCTP pour la géophysique, 4 CCTP pour les sondages/piézomètres, 4 CCTP pour les pompages)

- **PHASE 4 : Proposition de scénarios pour la rationalisation et la sécurisation des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable du périmètre d'étude et programmes de travaux associés.**
- Détail des scénarios à envisager au stade faisabilité avec programme sommaire des travaux et enveloppe budgétaire
- Proposition de 3 scénarios

• **Option (non intégrée au chiffrage) : définition technico-financière et réalisation du ou des ouvrages de production d'eau**
 Définition des conditions techniques et financières de réalisation du forage et des équipements de production d'eau. Le dossier d'A.V.P comprendra :

- la description technique des travaux, la coupe prévisionnelle, les diamètres d'équipements, la définition des parties captantes, le programme de cimentation ;
- l'estimation du débit horaire maximal d'exploitation et du volume journalier exploitable ;
- les caractéristiques des équipements de pompage ;
- la description des dispositifs d'asservissement et de surveillance ;
- les estimations financières et les délais correspondants ;

Dans le détail, l'étude d'avant-projet permettra de définir :

- Pour la réalisation du puits
 - o L'implantation de l'ouvrage ;
 - o Les caractéristiques techniques (profondeur, diamètre, nombre de drains..);
 - o Les programmes d'essai à envisager.
- Pour l'équipement mécanique
 - o Le choix du type de pompes à installer (solution immergées, lignes d'arbres...) et son impact sur le dimensionnement de l'ouvrage de captage ;
 - o Le dimensionnement des équipements hydrauliques à installer (nature des matériaux, diamètre..);
 - o Les contraintes administratives et techniques nécessaires à la réalisation de ces ouvrages (permis de construire, déclaration de travaux, études géotechniques, impact du bruit...);
 - o Les aménagements extérieurs et les ouvrages annexes à prévoir.

ESTIMATION FINANCIERE DE L'ETUDE

<u>Phase 1 : Phase préalable</u>	
Réunion préalable et collecte des données	750,00 €
Collecte, analyse et synthèse des études existantes	2 800,00 €
Diagnostic des ressources existantes (actives ou abandonnées) : qualité, quantité	3 500,00 €
Bilan des interconnexions existantes, achats/ventes	1 400,00 €
Bilan besoins/ressources en situations actuelle et future	2 100,00 €
Réunion préalable et collecte des données	750,00 €
<u>Phase 2 : Recherche de ressources complémentaires : définition de sites potentiels pour l'implantation de nouveaux forages, étude d'interconnexion - prix pour 10 sites</u>	
Sélection de 10 sites potentiels et hydrogéologiquement intéressants	3 500,00 €
Définition des contraintes inhérentes à chaque site et hiérarchisation	14 000,00 €
Visites de sites	7 500,00 €

Définition des études complémentaires à mener (géomètre, inventaire écologique, géophysique, recherche foncière)	3 500,00 €
Réunion	750,00 €
<i>Phase 4 : Proposition de scénarios pour le secours du périmètre d'étude et programmes de travaux associés (3 scénarios)</i>	
Détail des scénarios à envisager au stade faisabilité avec programme sommaire des travaux et enveloppe budgétaire	8 400,00 €
Réunion	1 500,00 €
Total HT	50 450,00 €
TVA	10 090,00 €
Total TTC	60 540,00 €

<i>Option Phase 3 : investigations complémentaires sur ressources potentielles, forage exploratoire</i>	
<i>Proposition de solutions et identification des investigations complémentaires à envisager</i>	5 600,00 €
<i>Assistance pour la rédaction des CCTP liés à la réalisation des investigations complémentaires.</i>	21 000,00 €
<i>Réunion</i>	700,00 €

DELAI DE REALISATION DE L'ETUDE

- Phase 1 : Analyse des études existantes et état des lieux → 4 mois
- Phase 2 : Recherche de ressources complémentaires → 3 mois
- Phase 3 : Investigations complémentaires sur ressources potentielles, forage exploratoire → variable en fonction des études à mener (prévisionnel de 4 mois)
- Phase 4 : Proposition de scénarios pour la rationalisation de la production et le secours du périmètre d'étude et programmes de travaux associés → 2 mois

PILOTAGE DE L'ETUDE

- Maîtrise d'ouvrage déléguée au SMDEA : DGS et DT
- Bureau d'études : IRH Ingénieur Conseil, via le marché études prospectives du SMDEA
- Mise en place d'un COTECH (Comité Technique) : suivi de l'étude
 - Service technique du SMDEA
 - Service technique de la ville de Pamiers
 - Service technique de Veolia
 - Service de la Régie des eaux de Varilhes
 - Représentant de l'Agence Régionale de Santé
 - Représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
 - Représentant du Conseil Départemental de l'Ariège
- Mise en place d'un COPIL (Comité de Pilotage) : décision d'investigations complémentaires, choix du scénario retenu
 1. Référent territorial Basse Ariège du SMDEA (Alain ROCHET)

2. Référent territorial Pays d'Olmes et de Mirepoix du SMDEA
3. Représentant(s) du Conseil Municipal de Pamiers
4. Représentant(s) du Conseil Municipal de Varilhes
5. Représentant(s) de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes et représentant(s) de la commune de Varilhes
6. Vice-président du SMDEA en charge du plan pluriannuel d'investissement (Jean-Claude SERRES)



**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR UNE
ETUDE SUR LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU
SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'ARIEGE**

ENTRE

La COMMUNE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX VARILHES, représentée par son Président, Monsieur Thomas FROMENTIN, agissant en vertu d'une délibération n° xxx du Conseil d'Administration en date du xxx.

La COMMUNE DE VARILHES, représentée par son Maire, Mme Martine ESTEBAN, agissant en vertu d'une délibération n° xxx du Conseil Communautaire en date du xxx.

La COMMUNE DE PAMIERS, représentée par son Maire, Mme Frédérique THIENNOT, agissant en vertu d'une délibération n°2-2 du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022,

Désignée ci-après par le terme "la Communauté d'Agglomération et les Communes "

ET

Le SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, représenté par sa Présidente, Madame Christine TEQUI, agissant en vertu d'une délibération n° xxx du Conseil d'Administration en date du xxx.

Désigné ci-après par le terme "le SMDEA"

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

La présente convention a pour objectif de mener une étude conjointe afin d'assurer les besoins de la population du territoire de la vallée de l'Ariège pour la production en eau potable, y compris en cas d'indisponibilité des ressources principales.

Le périmètre de l'étude est celui du SMDEA, en particulier le secteur d'alimentation de l'usine de production d'eau potable de La Tour du Crieu, et des communes de Pamiers et de Varilhès.

Article 1 : Objet de la convention :

Le SMDEA prendra en charge la Maîtrise d'Ouvrage déléguée de l'étude présentée *en annexe 1*.

Cette étude sera décomposée en 4 phases selon les étapes suivantes :

- **PHASE 1 : Collecte et analyse de l'existant**
 - Collecte, analyse et synthèse des études existantes ;
 - Diagnostic des ressources existantes (actives ou abandonnées) : qualité, quantité ;
 - Bilan des interconnexions existantes, achats / ventes ;
 - Bilan des besoins / ressources en situation actuelle et future.
- **PHASE 2 : Recherche de ressources complémentaires :**
Définition de sites potentiels pour l'implantation de nouveaux forages, étude d'interconnexion ;
- **PHASE 3 : Investigations complémentaires** sur les ressources potentielles :
Forage exploratoire...
Cette phase demeure optionnelle selon les préconisations du bureau d'étude.
- **PHASE 4 : Proposition de scénarios** pour le secours du périmètre d'étude et programmes de travaux associés.

Les 4 phases d'étude présentées ci-dessus seront soumises à mise en concurrence lors du lancement de l'opération.

Les phases 3 et 4 ne seront engagées que si elles sont jugées nécessaires au regard des résultats des deux premières phases.

Article 2 : Obligations à la charge des parties :

Obligations à la charge du SMDEA :

Dans le cadre de la présente convention, et compte tenu des objectifs de sécurisation des ressources en eau potable, le SMDEA s'engage à procéder à la recherche d'un cabinet d'étude extérieur afin de mener à bien les missions nécessaires à l'opération.

Le SMDEA s'engage à mettre à disposition du cabinet d'étude, toutes les informations et données relatives au bon déroulement de l'opération et ainsi faciliter la réalisation des études.

Obligations à la charge de la Communauté d'Agglomération et des Communes de Varilhes et de Pamiers :

Dans le cadre de la présente convention, la Communauté d'Agglomération et les Communes sus-identifiées, s'engagent à mettre à la disposition du SMDEA l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne réalisation de sécurisation de la ressource en eau potable.

Le Communauté d'Agglomération et les Communes s'engagent à agir en pleine coopération avec le SMDEA. En particulier, elles s'engagent à programmer une visite de leurs installations nécessaire à la réalisation de l'étude.

Article 3 : Enveloppe financière et modalités de financement :

L'enveloppe financière prévisionnelle des études est estimée à 39 150 €HT pour les phases 1 et 2 sus détaillées.

Les modalités de financement seront établies et rediscutées par avenant après le choix d'un bureau d'étude.

Le SMDEA va solliciter les partenaires institutionnels afin d'obtenir des financements.

Article 13 : Durée de la convention :

La présente convention prendra fin après achèvement des prestations demandées et indemnisation du cabinet d'étude.

Article 14 : Litiges :

Préalablement à une instance contentieuse, il sera privilégié un règlement amiable des contestations. Dès lors, il pourra être sollicité par la partie la plus diligente une rencontre entre la Présidente du SMDEA, le Président de la Communauté d'Agglomération et les Maires des Communes, assistés le cas échéant de leurs techniciens.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Foix.

Fait en quatre exemplaires,

Fait à *Pamiers*
Le *21 septembre 2022.*

La Présidente du SMDEA,
Mme Christine TEQUI

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Pays Foix Varilhes,
Monsieur Thomas FROMENTIN

La Maire de la Commune de Varilhes,
Mme Martine ESTEBAN

La Maire de la Commune de Pamiers,
Mme Frédérique THIENNOT



*Pour le Maire,
de Mme Adjoint,
Alain Rochet*

